

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE BOURG-en-BRESSE (Ain)

Séance du jeudi 20 mars 2025
Date de Convocation : jeudi 13 mars 2025
Nombre d'Administrateurs en exercice : 13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260110036-20250320-DEL202517-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2025
Publication : 25/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Délibération n° 2025.17

OBJET - Comité des usagers du CCAS- Prolongation de la durée du mandat

Présents : Nadia OULED-SALEM, Thierry ABERT, Alexa CORTINOVIS, Yvonne GAHWA, Patrick LEVRAT, Patricia MEDEVIELLE, Dominique PLANCHE, Michaël RUIZ, Mélanie VALETTE

Excusés : Jean-François DEBAT, Raphaël DURET, Emilie MONNET, Brigitte VISO

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Le nouveau comité des usagers a été installé le 18 mars 2022 pour une durée de 3 ans. Il est composé de :

- 12 représentants des usagers dont 4 anciens membres,
- 2 représentants d'associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, autres que celles déjà représentées au CA du CCAS,
- 1 administrateur du CCAS.

Il est rappelé que le comité des usagers a pour finalités :

- de rendre acteurs les usagers, leur donner leur place de citoyen,
- de donner la parole aux usagers, leur permettre d'échanger, d'être écoutés,
- de faire évoluer les dispositifs d'aides, de les adapter pour mieux répondre aux besoins des usagers,
- d'ouvrir le CCAS, de communiquer sur ses actions et celles des services de l'Action sociale de la Ville.

Son fonctionnement est régi par un règlement intérieur qui est amendé par les membres à chaque renouvellement et validé par le CA. Ce règlement intérieur rappelle la composition et les finalités du comité des usagers ainsi que les règles de fonctionnement.

Motivation et opportunité de la décision

La fin du contrat du Comité des Usagers actuel est le 31 mars 2025.

Compte-tenu de l'approche des prochaines élections municipales et de surcroît, du renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS, il est proposé de prolonger le mandat des membres actuels d'une année, soit jusqu'au 31 mars 2026.

Ainsi, les membres actuels pourront finaliser le projet habitants-relais et préparer le renouvellement afin qu'un nouveau comité puisse s'installer en septembre 2026.

Ceci étant exposé, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur prolongation de la durée du mandat du Comité des Usagers du CCAS pour une durée d'un an.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la prolongation de la durée du mandat du Comité des Usagers du CCAS pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 mars 2026.

Impacts financiers

Néant